



Comment ne plus être mit en psychiatrie pour des choses futiles?

Par fandesindiennes

Bonjour

je suis actuellement hospitalisé et je ne sais pas quand je sors j'ai essayé plusieurs recours devant le juge des libertés à chaque fois il disait de continuer pour une hospitalisation complète, sauf que la cause de la durée est dû à la rupture de soins et au fait que le procureur refuse la main levée durant toute mon hospitalisation je suis calme et sage j'ai dit à mon psychiatre que j'allais péter un plomb bientôt 6 mois et rien ne bouge.

Que faire? la cause graphitis sur monument historique, durée liée au refus du procureur et rupture de soins.

c'est trop long pour moi j'ai le morale à plat, l'avocat durant l'audition devant le juge a dit que j'étais lucide. comment je peux avoir une hospitalisation complète si ma pathologie est chronique.

je ne sais plus quoi faire j'ai même des idées noires.
je pense même à l'évasion

dois je faire appel à un avocat?

Par kang74

Bonjour

Il est certain que si vous dites à votre psychiatre que vous allez péter les plombs, vous n'allez pas sortir tout de suite . Vous êtes à l'hôpital psychiatrique, non pas parce que vous avez fait des graffitis , cela aurait nécessité une condamnation avec obligation d'assumer financièrement les dégâts, mais parce que vous êtes malade .

Le problème est tant que vous n'en aurez pas conscience, vous ne trouverez pas d'utilité à suivre un traitement et un suivi pour éviter les crises .

Il y a plein de malades en hôpital psychiatrique qui font preuve de lucidité, justement, parce qu'ils y sont soignés . Le problème se passe à la sortie .

Je vous conseille de voir avec l'assistante sociale pour préparer votre sortie (même si vous ne sortez pas tout de suite) pour mettre en place un suivi adapté .

Vous parlez d'avocat et vous parlez d'audition, puis vous concluez par la question d'avoir un avocat . Ce qui est un peu contradictoire .

Par fandesindiennes

j'ai réussi plusieurs fois à travailler sans traitement
d'après mon psychiatre le traitement sauve tout et me stabilise.

mais si c'est chronique que je reste 1 mois ou 3 ans c'est la même chose si je prend le traitement.

et c'est à cause de ce chantage médicale l'une des raisons du pourquoi je ne veux plus prendre mon traitement à ma sortie

Par kang74

et c'est à cause de ce chantage médicale l'une des raisons du pourquoi je ne veux plus prendre mon traitement à ma sortie

Ce n'est pas du chantage, c'est de la logique pure .

Ne pas le comprendre remet en cause la lucidité dont vous vous prévaluez .

En l'absence de traitement vous troublez l'ordre public (à minima).

Et comme vous ne voulez pas de suivi et de traitement à la sortie ... ben vous ne sortez pas .

Si vous acceptiez un suivi régulier à l'hôpital de jour, d'être contrôlé niveau observance du traitement, on vous lâcherait petit à petit la grappe en espaçant petit à petit le suivi, qui peut aller jusqu'à un simple suivi en CMP si cela ne revient pas .

Comprenez aussi, que pour trouver les bonnes molécules qui vous seront spécifiquement prescrites, il faille aussi du temps et un suivi pour constater, et adapter pour arriver à la stabilisation .

Dés que vous arrêtez sans avis médical, vous foutez en l'air la possibilité de constater et donc d'adapter et donc de stabiliser sur le long terme .

Un traitement de crise n'est pas le même qu'un traitement au long cours .

Enfin suivant votre pathologie, il y a souvent des associations de malades , ce qui pourrait avoir plus d'écho en vous, que les médecins .

Etre malade est une lutte permanente, la maladie mentale étant vraiment quelque chose de dure à accepter car à vie, avec des traitements à vie, et une qualité de vie diminuée à vie aussi.

Ce pourquoi il faut trouver des soutiens aguerris dans ce combat ... et faire confiance aux médecins.

Par fandesindiennes

moi j'étais partant pour prendre le traitement mais mon psychiatre l'institution se fou de moi.

si mon avocat lors de l'audition dit que je suis lucide c'est qu'il y a des raisons.

la privation de liberté est quelque chose de très important et ne dois pas être mise à la légère.

dans des pays du tiers monde des opposants politiques des féministes sont enfermés.

on pourra dire ce que l'on veut que le fait de douter de cette pathologie ça fait partie de la maladie mais c'est aussi l'un des arguments facile de l'institution pour se débarrasser des gêneurs

je suis extrêmement lucide, cependant je n'ai pas de communauté pouvant répondre et protéger mon intégrité physique et morale

Par kang74

Votre avocat dit que vous êtes lucide car son boulot c'est de défendre vos intérêts en répétant ce que vous lui donnez comme argument .

Mais il n'est pas médecin et seul un médecin peut si votre état est compatible avec une sortie, ou pourquoi il ne l'est pas .

Effectivement l'hospitalisation sous contrainte est réglementée : ce pourquoi, votre avocat, si vous en avez un, ne peut qu'utiliser des arguments juridiques, à savoir des textes de loi qui explique pourquoi vous ne dépendez plus de cette procédure .

Vous seriez un peu plus lucide, vous comprendrez quand même que si l'état hospitalise des personnes pour les soigner, ce qui a un coût non négligeable (regardez les remboursements CPAM), ce n'est pas juste pour vous ennuyer .

Il y a des pays qui attendent que les malades se blessent ou blessent d'autres personnes, les laissent vivre dans des cartons à la marge de la société, sans aucune aide financière , même pour les traitements .

Ou les enferment en prison .

Sauf erreur de ma part, avant votre hospitalisation, vous auriez pu choisir d'y vivre .

Par Isadore

Bonjour,

Je vous garantis une chose : vu la rareté des places en hôpital psychiatrique, personne ne s'amuse à y garder des personnes qui n'ont rien à y faire. Au contraire des patients qui auraient besoin d'y entrer sont privés de soins ou orientés de manière non adapté, et d'autres sont poussés vers la sortie trop tôt.

Pour se débarrasser des "gêneurs", l'Etat français privilégie la prison, où l'on trouve quantité de personnes qui auraient d'ailleurs besoin d'une place en psychiatrie.

Votre avocat dit que vous êtes lucide parce que vous êtes son client et qu'il doit défendre votre point de vue. Il n'est pas psychiatre et donc pas apte à juger de votre état à la place des médecins.

Comprenez bien que le vandalisme commis sur un monument historique est une infraction grave. S'il y avait une volonté de vous "écarter", cela n'aurait pas été la peine de sacrifier une précieuse place en psychiatrie. Il aurait suffi de vous coller en prison pour quelques années (la peine encourue est de sept ans).
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019203061/2016-02-23]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019203061/2016-02-23[/url]

Donc mieux vaut suivre les conseils de Kang.

Par fandesindiennes

j'ai analysé aussi certain combat sociaux comme celui des féministes et j'y est pu voir que certaines étaient enfermés de force en psychiatrie.

c'est très dur de se défendre sans communauté derrière

Par fandesindiennes

la fameuse empathie sois disant lié au soins
est toxique je le sais j'ai cotoyé des français toute ma vie
au lieu de montrer ouvertement leur haine ils vont te pourrir au fur et à mesure du temps

Par Isadore

Malheureusement le forum ne pourra pas vous aider davantage, nous ne pouvons que vous conseiller de vous tourner vers votre avocat.